

## RAPPORT DU COMITÉ DE PENSION DE LA SECTION LOCALE 764 OCTOBRE 2009

---

Au printemps 2009, le gouvernement fédéral a tenu plusieurs réunions à travers le Canada pour obtenir des informations des employeurs, des employés et des retraités afin de connaître la vision des Canadiens relativement au système de pensions actuel et de suggérer des modifications au ministère des Finances.

Le Congrès du travail du Canada (CTC) est très impliqué dans ce processus depuis le début au nom des travailleurs syndiqués qu'il représente de même que des travailleurs non syndiqués et des retraités. Le CTC s'apprête à soumettre une proposition qui vise trois changements fondamentaux apportés aux régimes de retraite publics et privés au Canada.

Le premier changement proposé est un redoublement du Régime de pensions du Canada (RPC) pour couvrir ou remplacer 50 % de vos revenus en lieu et place des 25 % qui existent actuellement. Cette modification serait payée par l'application graduelle, sur une période de 7 ans, de l'augmentation de 3 % des cotisations au RPC en sus de la prime actuelle de 4,8 % que vous payez sur vos gains jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP). Ce régime couvrirait tous les travailleurs canadiens, syndiqués ou non, et serait transférable d'un emploi à l'autre à l'intérieur du Canada et tout au long de votre vie active. Les prestations du RPC peuvent être doublées avec moins du double du taux de cotisation en raison de la taille du fonds d'investissement du RPC et des coûts d'administration peu élevés de ce dernier.

Le deuxième est une augmentation de 15 % du Supplément de revenu garanti (SRG) jusqu'à moment de devenir bénéficiaire de la Sécurité de la vieillesse (SV). Le SRG est une mesure de lutte contre la pauvreté octroyant un revenu additionnel à la retraite aux bénéficiaires de la SV à faible revenu. Présentement, 35 % des bénéficiaires de la SV reçoivent également le SRG. Le programme du SRG a réussi à réduire le taux de pauvreté des aînés du double du nombre de personnes en âge de travailler en 1980 à la moitié de ces derniers en 2004, mais ce nombre a commencé à dérapier au cours des dernières années et le SRG doit être augmenté pour prendre les devants sur le seuil de la pauvreté qui progresse.

La troisième recommandation, une exigence voulant que le gouvernement possède un fonds d'assurance en réserve pour les régimes de retraite privés, devrait interpeler tous les travailleurs syndiqués. Cette mesure assurerait les membres du régime de retraite de recevoir leur pension dans l'éventualité où l'employeur déclarerait faillite. Cette assurance serait financée à partir de frais de 2,50 \$ facturés à chaque employé dans le cas des régimes de régime de retraite entièrement capitalisé et des frais plus élevés selon le % de solvabilité dans le cas des régimes de retraite partiellement capitalisés. Un fonds de prévoyance pour les régimes de retraite peu capitalisés, comme celui de GM, serait financé au moyen d'une taxe spéciale de 0,1 % sur les transactions sur le marché boursier. Ce sont les délits d'action et les opérations non réglementées sur le marché qui ont, en premier lieu, causé la fonte importante de l'argent de la caisse de retraite. À l'origine du problème, ils devraient maintenant faire également partie de la solution.

Il est très important que chacun d'entre vous, envoie un courriel, écrive, appelle ou rende visite à votre député pour lui laisser savoir que vous appuyez les améliorations au système de pension du Canada. De nouvelles lois seront présentées à la Chambre des communes à la fin de l'année ou au début de l'année 2010 et tous les partis politiques doivent être informés par **nous** tous qu'il est temps d'adopter une assurance pour les régimes de retraite pour que chacun obtienne une couverture adéquate et que personne n'ait à se débrouiller seul avec son régime de retraite comme principal revenu de retraite.

La porte est présentement partiellement ouverte vers une réforme de la pension au Canada et il est important que le plus de citoyens possible l'ouvrent toute grande et s'assurent que les changements apportés soient à votre avantage et non à l'avantage du PDG ou des actionnaires. Vous pouvez me joindre plus facilement par courriel à [pres764@telus.net](mailto:pres764@telus.net) pour toute question ou inquiétude que vous pourriez avoir.

Le tout respectueusement soumis,

Christopher Hiscock  
Président du comité de pension de la section locale 764